

Protection Sociale Complémentaire - PSC Quelques nouveaux éléments à quelques jours de la mise en œuvre de l'accord MinArm

Le 1^{er} janvier 2025, l'accord PSC entrera en vigueur pour les personnels civils du ministère des Armées. Cet accord couvre les risques en matière de « Santé / Maternité / Accidents ». Il est à adhésion obligatoire (65000 agents hors dispenses vues dans un précédent flash info UNSA Défense).

Voici les derniers éléments recueillis par l'UNSA pour votre information. Éléments venant se rajouter au livret UNSA PSC diffusé à tous les agents et à ceux communiqués lors des 27 séances d'information organisées partout en France et pour lesquelles, vos représentants au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord (CPPS/PSC) vous remercient de votre accueil, de votre écoute et de vos satisfactions témoignées.

Hausse des cotisations des mutuelles

Les mutuelles annoncent une hausse de leurs tarifs en 2025 de l'ordre de 9%. L'accord PSC MinArm, en définissant la cotisation dite d'équilibre (70,38€) avait intégré cette hausse et définit les tarifs s'étalant de 28€ à 41€ plafonnés pour les civils du ministère des Armées.

Cette hausse annoncée sera finalement « réduite » de 9% à 6,5%. **Cette annonce fera de fait baisser légèrement les montants de la part solidaire des adhérents MinArm.** L'UNSA rappelle que les montants définis dans cet accord PSC sont établis pour une durée de 2 ans et la clause de revoyure de l'accord à 3 ans. « *Ce n'est pas un contrat sur 30 ans* ».

Délai de carence

Beaucoup de questions sont adressées à l'UNSA sur ce sujet. Pour mémoire, au moment du choix de chacune et chacun à l'une ou l'autre option (Opt1 & Opt2), est associé un délai de carence de 6 mois pour augmenter d'option sous réverse de 12 mois en qualité d'adhérent(e). La révision à la baisse prend effet à la réception par Harmonie de la demande de l'agent.

Pour le contrat PSC MinArm, est instauré « un droit à l'erreur » jusqu'au 30 juin 2025. Chacune et chacun peut revenir dans ce délai sur ses choix d'option sans délai de carence.

Contrat jeune adulte « YVON »... hors PSC.

Vous l'avez lu, le prestataire du marché PSC, « Harmonie mutuelle » en réponse aux fédérations syndicales membres de la Commission de Pilotage, a proposé 2 contrats pour les ayants droit enfants ;

1 contrat appelé « GEMME » assorti de 3 options « Saphir à 18,95€ », « Rubis à 24,34€ », « Émeraude à 38,80€ » au niveau des garanties Harmonie 2024 (hors PSC), pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans (la PSC 2025 considère les tarifs enfants jusqu'à l'âge de 21 ans).

1 contrat appelé « YVON » pour les jeunes adultes poursuivant leurs études à partir de 15€/mois.

Le groupe VYV auquel appartient HARMONIE et qui gère ce contrat existant vient d'annoncer sa clôture faute d'adhérents suffisants. Celles et ceux ayant souhaité opter pour ce contrat ont la possibilité de choisir le contrat « GEMME » à la place du contrat « YVON » y compris au-delà de 18 ans. Pour cela, à chacune et chacun de se rapprocher de la mutuelle pour plus d'info, ces contrats ne sont pas promus par le ministère, de fait car « hors PSC ». L'UNSA vous livre cette info recueillie ce jour.

FLASH INFO



L'UNSA pour défendre les agents éligibles à cet accord PSC et pour vous représenter

A l'heure de la rédaction de cette info, la DRHMD communique les statistiques d'adhésion.

- ▶ **60% des agents civils** du ministère des Armées ont validé leur adhésion.
- ▶ Étonnement, **70% de ces agents ont choisi l'une ou l'autre option** : 59% ont choisi l'option 1 et 41% l'option 2.
- ▶ **40% des agents ont fait le choix d'inscrire leurs ayants droit.**

Cet accord est une première, il comporte bien sûr des imperfections et quelques réglages à opérer et cailloux à retirer de la chaussure.

Aussi, l'UNSA et ses représentants au sein de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord (CPPS), Laurent Tintignac, Nathalie Martin, Hugues Matrat, ont été, sont et restent à disposition de chacune et de chacun... dans la limite de nos connaissances... « **et quand on sait pas, on cherche** » 😊



Passez toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS -
01 42 22 37 02

- ✉ federation@unsa-defense.org
- 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr
- 🌐 www.unsa-defense.org
- 🐦 @UnsaDefense
- 📘 www.facebook.com/UNSADefense
- 📺 Unsa defense diffusion